



Les projets des Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027

Enquête publique

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la Directive (2007/60/CE) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les projets des Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027 ont été mis à jour et sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
23 avril 2021	3 mai 2021	Embourg (Maison communale) 3 novembre 2021 à 16h00	Administration communale de Chaudfontaine Avenue du Centenaire, 14 à 4053 Embourg

Les documents sont consultables à l'Administration communale de Chaudfontaine, Service Environnement, Avenue du Centenaire, 14 à 4053 Embourg, à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, ainsi que le jeudi jusqu'à 20h00*. Vos observations orales pourront être recueillies à cette occasion.

**Dans ce cas particulier, la personne souhaitant consulter le dossier pourra prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès de Monsieur Stéphane Poncelet, Éco-conseiller (Conseiller en environnement)(tél.: 04 361 54 76) ou, à défaut, auprès de l'agent communal délégué à cet effet.*

Les dossiers sont consultables également sur le site internet : enquetepublique-plandegestion-inondation.wallonie.be

Tout intéressé peut formuler ses observations en ligne, par mail et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPWARNE :

Projets des Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027
Via courriel : pgri.inondations@spw.wallonie.be ou par courrier au Service public de Wallonie Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables, Du SPW ARNE Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

Fait à Chaudfontaine, le 22/04/2021.

Par le Collège,


Marc POLESE,
Directeur général ff


Alain JEUNEHOMME,
Échevin délégué

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier